Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215602160-20251204-DEL08DEC2025-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE de SAINT-GORGON

SÉANCE du 4 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27/11/2025, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. GICQUEL Patrick, Maire de la commune.

Présents : GICQUEL Patrick - BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – GAUTIER Nathalie - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédérick - VOISIN Yoann – BLAIN Sylviane – MEHAT Marie-Joëlle

Secrétaire de séance : VOISIN Yoann

Vote POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° 49-2025

OBJET : Contrat WeMagnus Berger-Levrault.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le logiciel de notre prestataire Berger-Levrault évolue.

En effet, nous avons actuellement le e.magnus qui contient la gestion financière et la gestion relation citoyen (état-civil, élections, recensement). Ce logiciel sera prochainement obsolète car il n'y aura plus de mise à jour du fait que l'entreprise Berger-Levrault a développé un nouveau logiciel « WeMagnus ».

WeMagnus reprend toutes les applications que nous avons déjà mais en version plus développé et plus intuitive. Les connecteurs (chorus, préfecture, ...) sont directement intégrés.

Le montant s'élève pour le pack standard à 1800 € HT par an.

De plus, Berger-Levrault nous propose une proximité standard, c'est-à-dire que les formations, les mises à jour, l'assistance en cas de panne sont aussitôt prise en charge sans attente. Cette proximité s'élève à 1290 € HT par an.

Le contrat « WeMagnus » est d'une durée de 3 ans incluant 5 utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De signer le contrat WeMagnus soit le pack standard à 1800 € HT par an ainsi que la proximité standard à 1290 € HT par an.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215602160-20251204-DEL08DEC2025-DE

Pour extrait conforme

Le Maire,

GICQUEL Patrick

Le secrétaire

VOISIN Yoann

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 5 décembre 2025

Et publication le 6 décembre 2025